

# Un chantier de « déconstruction sélective » à Pontivy

*Le premier chantier de « déconstruction sélective » va se dérouler à partir de début 2019 à Pontivy, dans le Morbihan. Le Sittom-Mi, syndicat de traitement des déchets du Morbihan intérieur, a acheté un bâtiment qui sera déconstruit selon les recommandations de la charte Démoclès. Explications*

227,5 millions de tonnes par an. C'est le chiffre impressionnant du volume de déchets produit au niveau national. Soit 185,3 millions de tonnes pour le secteur des travaux publics, et 42,2 millions de tonnes pour le secteur du bâtiment. (Source : Enquête « déchets et déblais produits par l'activité de construction en 2014 », Soes.) Des chiffres faramineux. D'autant plus que le recyclage de ces déchets n'est pas encore systématique : 61% des déchets inertes sont valorisés (les déchets inertes sont des déchets qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas, ne produisent aucune réaction chimique) sous la forme de réutilisation sur un autre chantier, recyclés sous la forme d'un matériau alternatif aux granulats pour la route, utilisés dans le cadre de réaménagement de carrière...

En Bretagne, la tendance est la même. Ce sont 9,1 millions de tonnes de déchets qui sont issus du secteur du BTP, répartis entre les travaux publics (7,5 millions de tonnes) et le bâtiment (1,6 millions de tonne, dont 1 million est issu des chantiers de démolition). 17% de déchets et matériaux inertes sont actuellement recyclés dans la région, et 18% de déchets non inertes non dangereux. Ces chiffres sont en progression par rapport en 2012.

La loi de Transition Ecologique pour une Croissance Verte du

17 août 2015 a fixé comme objectif à l'horizon 2020 un chiffre de 70% de recyclage pour les déchets du BTP. Il va donc falloir développer les actions et les filières pour atteindre ce but.

C'est dans ce contexte que le premier chantier de « déconstruction sélective » va se dérouler à Pontivy à partir du début de l'année 2019, une première en Bretagne. Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères du Morbihan Intérieur (Sittom-Mi), qui regroupe cinq communautés de communes pour 165 000 habitants, a en effet racheté un bâtiment qui fait face à son siège. D'une surface de 1000m<sup>2</sup>, inoccupé et ayant subi des dégradations et des occupations illégales, il a été acquis par la structure courant 2018. Le permis de démolir a été déposé le 21 juin dernier. Le chantier de déconstruction se fera selon la charte « Démoclès ».

Démoclès est une plateforme collaborative créé en 2014, à l'initiative de Recylum, éco-organisme, et co-financé par celui-ci et l'Ademe. Son ambition est d' « Améliorer les pratiques en matière de prévention et de gestion des déchets du second œuvre, issus de chantiers de réhabilitation lourde et de déconstruction. L'objectif est d'orienter ces déchets vers des filières de valorisation opérationnelles ». Le Sittom-Mi a d'ores et déjà fait réaliser un « diagnostic déchets ». L'objectif, à terme du chantier, est d'atteindre un taux de 75% de valorisation de matières.